

COMMUNIQUE

Lancement du Programme de Subventions 2020

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne (FFUE) pour l'Afrique, fenêtre de la région du Sahel et du lac Tchad, l'Agence Autrichienne pour le Développement (ADA), à travers son bureau de coordination au Burkina Faso, a été retenue pour la mise en œuvre du projet Tuuma, qui signifie «Travail» en langue locale Mooré, «projet d'appui à la compétence professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'employabilité des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso». Il est cofinancé par l'Union Européenne (UE) et la Coopération Autrichienne.

L'objectif global du projet est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, des déplacements forcés des populations et de la migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Coopération Autrichienne lance le **Programme de Subventions 2020** comprenant trois (03) appels à projets au profit des acteurs de la société civile et du secteur privé, des communes urbaines et rurales, des Centres de Formation Professionnelle et autres structures de formation qualifiante dans **les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et de la Province du Soum dans le Sahel.**

Deuxième du genre, le Programme de Subventions 2020 s'adresse aux projets visant la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes :

- permettant l'amélioration des compétences professionnelles, des capacités entrepreneuriales et de l'employabilité ;
- permettant l'accès à des formations techniques qualifiantes de courte durée sur des métiers (fabrication/production, transformation, commercialisation) ;
- visant la création et le développement d'entreprises, l'amélioration des moyens de subsistance, d'activités génératrices de revenus (AGR), la création d'emplois et le renforcement de la cohésion sociale ;
- permettant la réalisation et l'amélioration des infrastructures de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Les groupes cibles du Programme de Subventions 2020 sont :

=====

Bureau de Coordination de la Coopération pour le Développement
Ambassade d'Autriche, Ouagadougou
Projet Tuuma

01 BP 106 • Ouagadougou • Burkina Faso

tél: +226 25 36 80 11 • www.entwicklung.at

Site web : www.tuuma.org Facebook : Projet.tuuma Twitter : Tuuma5

Téléphones (Antennes Régionales) : **AR-Bobo** +226 20 97 14 54 **AR-Dédougou** +226 20 52 11 59 **AR-Ouahigouya** +226 24 55 00 16



- Les Personnes Déplacées Internes (jeunes et femmes) ¹ ayant fui les attaques terroristes et établies dans les régions couvertes par le projet ² ;
- Les jeunes et les femmes en général.

Le programme de subvention 2020 dispose d'une **enveloppe financière de 1 560 800 000 FCFA (2 379 307 EURO)** répartie comme suit :

- Une enveloppe financière de **624 300 000 de FCFA** est disponible pour les acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- Une enveloppe financière de **405 800 000 de FCFA** est disponible pour les centres de formations professionnelles (CFP) et autres structures de formation qualifiante ;
- Une enveloppe financière de **530 700 000 de FCFA** est disponible pour les communes urbaines et rurales.

A noter que 40% de l'enveloppe financière globale est disponible pour les projets en faveur des Personnes Déplacées Internes (jeunes et femmes)¹.

Les acteurs éligibles au programme sont :

- Les acteurs de la société civile et du secteur privé (coopératives, fondations, associations, groupements et ONG locales, organisations professionnelles, PME) ;
- Les Communes urbaines et rurales ;
- Les Centres de Formation Professionnelle (CFP) et autres structures de formation qualifiante.

NB : Pour appuyer les soumissionnaires à l'établissement des budgets des projets, la Coopération Autrichienne met à leur disposition la mercuriale des prix via : <http://tuuma.org/index.php/2020/07/09/mercuriale-prix/>

Les différents documents téléchargeables (lignes directrices, canevas de demande de subvention, canevas du budget, check-list des pièces constitutives de la demande de subvention, déclaration des personnes ressources) par catégorie d'acteurs sont accessibles via www.tuuma.org.

- Pour les acteurs de la société civile et du secteur privé (coopératives, fondations, associations, groupements et ONG locales, organisations professionnelles, PME) : <http://tuuma.org/index.php/2020/07/09/subventions2020-societecivile-secteurprive/>
- Pour les Communes urbaines et rurales : <http://tuuma.org/index.php/2020/07/09/subventions2020-communes/>
- Pour les Centres de Formation Professionnelle et autres structures de formation qualifiante : <http://tuuma.org/index.php/2020/07/09/subventions2020-cfp/>

Les différents documents relatifs au programme de subventions 2020 sont aussi accessibles via les canaux de communication suivants :

¹ Incluant des actions au profit des populations résidentes.

² Pour le cas de la Province du Soum en particulier, les projets éligibles sont à la fois ceux qui s'adressent aux Personnes Déplacées Internes établies dans la Province du Soum et celles provenant de la Province du Soum établies dans la région du Sahel.



- Les Conseils Régionaux de la zone d'intervention du projet Tuuma et leurs sites web respectifs ;
- Les centres de dépôt ;
- Le site web du Projet Tuuma (www.tuuma.org) et les pages sociales : <https://web.facebook.com/Projet.TUUMA/> (Facebook) et <https://twitter.com/TUUMA5> (Twitter);
- Le site web de l'Union Européenne ;
- Le site web du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) ;
- Le site de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE)
- Le site du Conseil national de la jeunesse (CNJ) ;
- Le site de la Confédération générale des PME ;
- Le site de la Chambre nationale d'agriculture (CNA).

La période de dépôts des dossiers s'étendra du 09 juillet 2020 au 14 août 2020. Les dossiers transmis après le 14 août 2020 à minuit (GMT) ne seront plus acceptés.

Les dépôts numériques pourront se faire via l'adresse : tuuma.subvention@ada.gv.at. Pour tout dépôt numérique, strictement indiquer en objet : la région, la commune, nom de la structure, le titre du projet.

Les dépôts des dossiers physiques pourront se faire auprès d'un des centres de dépôts mentionnés dans les lignes directrices.

Les demandes doivent impérativement être soumises soit en version physique, soit en version numérique. **Les demandeurs soumettant leur dossier en version physique doivent le faire auprès d'un seul et unique centre de dépôts.**

NB : Les dossiers de demandes de subventions envoyées en version physique et en version numérique et/ou auprès de plusieurs sites de dépôt seront éliminés.

Pour toute information y relative, les demandeurs peuvent se renseigner ou s'informer directement auprès des Antennes Régionales de Tuuma aux numéros suivants :

- Antenne de Bobo Dioulasso (Hauts Bassins & Cascades) : 20 97 14 54 ;
- Antenne de Dédougou (Boucle du Mouhoun) : 20 52 11 59 ;
- Antenne de Ouahigouya (Nord & Sahel) : 24 55 00 16.

Ce contenu a été produit et diffusé avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Coopération Autrichienne / Projet Tuuma et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne.